Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

Cahons et Dépt :- 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 46 fr. HORS DU DEPt:- " 6

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.

Annonces (la ligne)..... 25 cent 50

Les abonnements se paient d'avance. - Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

Train de marchandises régulier :

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent. Imprimerie A. Lavtes

Chemin de for d'Oriéans. — Service d'Hiver.

AGEN

55 >

18 » soir.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot,

9 h. 52 matin.

5 » 45 m soir.

Arrivées à Départs de CAHORS CAHORS 40 h. 25m matin 6 h. 35 m matin. 5 h 1 soir. 12 » 55 » soir. 1 5 " 45 " "

VILLENEUVE-SUR-LOT LIBOS 8 h. 42 matin. 2 > 37 » soir. 9 h. 22 m matin. 3 » 52 » soir. 7 » 40 » » 9 > 27 " > Départ de Cahers — 5 h. « m matin. Arrivée à Cahors — 8 h. 56 m soir.

4 h. 41 matin. 111 " 7 " " Départ de Libos. - 7 h. 10 m matin. Arrivée à Cahors. - 9 h. 15 m matin. Train de foire.

BORDEAUX

h. 7 matin.

8 h. 10m soir.

Cahors, 4 Février.

Très curieuse est l'attitude de la Presse vis-à-vis du nouveau cabinet.

Les uns se plaignent, le plus grand nombre se trouve satisfait. Les impatients voudraient que la révision fût portée au Sénat.

C'est ce que refuse le ministère Freycinet, et il a raison.

Au fond, la très grande majorité des républicains, sont du même avis que le ministère. On s'était mal engagé sur le point de la révision, il n'y a pas de mal à se dégager; au contraire.

Cela ne fait point l'affaire de MM. Lockroy et Granet, qui, malgré le vote de la gauche radicale et de l'extrême gauche, qui se sont prononcées contre l'interpellation dans la réunion de jeudi, veulent à tout prix interpeller le gouvernement sur l'ajournement de la révision constitutionnelle. Nous pensons que le ministère n'aura pas grand peine à montrer quelle est l'inanité de leurs plaintes. Il n'aura, d'autre part, qu'à développer le programme de réformes et de progrès que formule la Déclaration pour obtenir le très large assentiment de la Chambre. Voilà pour les bruyants.

Quant aux partisans trop zélés de l'ancien président du Conseil, à en juger par la République française, la note de ce côté nous semble aigre-douce.

Nous pensons et nous disons qu'ils ont tort. Il serait, en effet, très maladroit et d'un fort mauvais calcul de chercher à nuire au

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT du 2 Février 1882.

LE MYSTÈRE DE MONTROYAL

Par Ernest PASQUÉ.

Il se rendit donc à la nécessité, comptant bien tenir bientôt en main les fils de toute l'affaire et réussir, par conséquent, à évincer à peu près complétement son odieux rival.

Le tribunal était toujours assemblé, attendant l'arrivée du juge, M. Pancratius Zumpt.

Devant le siége de celui-ci étaient étendues sur une table les pièces à conviction : le vieux manteau taché de sang, la poire à poudre encore pleine; quant au pauvre Jost, il n'était plus là, il venait d'être réintégré dans la tour jusqu'au moment où la petite cloche de la chapelle devait lui sonner son heure fatale.

Le nouveau témoin fut invité à parler, tandis que le cheval était placé devant la porte, demeurée ouverte, afin qu'il fût visible à tout le

Le bailli, jurisconsulte loquace, comme nous l'avons déjà vu, commenta cette déposition de telle sorte, qu'une réplique de M. Pancratius Zumpt devint indispensable; il se montra non moins savant en matière de dvoit et fut non

nouveau ministère, qui se dispose en somme à réaliser une partie des réformes qui étaient dans le programme du cabinet précédent.

Nous pensons qu'aux yeux du pays, qui veut enfin des discussions d'affaires et qui trouve qu'on abuse un peu trop des questions politiques, la tactique serait dangereuse pour ceux qui le tenteraient, et comme la responsabilité pourrait en remonter jusqu'à M. Gambetta, il est certain qu'il s'empresserait de blâmer cette ligne de conduite.

Tout lui commande, au contraire, son patriotisme éclairé comme son avenir politique, à donner le généreux et utile exemple du devoir civique, en aidant à la marche du gouvernement vers les réformes économiques, et en combattant de toutes ses forces ceux qui voudraient entraver cette marche féconde.

Voilà le rôle vraiment grand que M. Gambetta se réserve, sans nul doute, et tous les amis maladroits qui pourraient bien l'amoindrir dans l'esprit public, en lui attribuant des pensées d'opposition systématique et de rancunes mesquines, doivent être promptement et hautement désavoués.

Rien ne les autorise, en effet, à mettre en doute la sincérité de M. Gambetta, qui a promis formellement son puissant concours à M. de Freycinet.

LA DÉCLARATION MINISTÉRIELLE ET LA PRESSE

Le Siècle:

Sur le point délicat de la révision, le cabinet

moins prolixe.

La procédure recommença donc.

Le protocole qui venait d'être rédigé et dûment paraphé dut être complété, l'exécution du jugement, fixée au lendemain de bon matin... on était en train d'élever le gibet!... dut être suspendue, ce à quoi M. le juge se décida, après de grandes difficultés et non sans avoir poussé force

Il ne pouvait se dissimuler que dans les circonstances actuelles, la déposition du capitaine de Beuren devenait rigoureusement indispensable, bien que, suivant toutes probabilités, cette déposition ne dût modifier en rien l'issue de l'affaire.

Le même soir, on expédia au château de Beuren, au très noble seigneur Jean de Beuren, l'humble demande de vouloir bien se rendre le lendemain au tribunal de Trarbach, afin d'y déposer, suivant sa conscience, ce qu'il savait sur le crime de Montroyal.

L'invitation portait la signature des deux magistrats, et M. von der Leyen ajouta encore verbalement ses meilleurs compliments pour le jeune seigneur.

Le secrétaire du tribunal se rendit, le soir même, muni de la lettre scellée d'un immense cachet rouge, au château de Beuren, bien conno dans toute la contrée.

Les juges et les jurés se séparèrent sous le coup d'émotions diverses.

M. le juge avait mis un peu d'eau dans son vin; il s'était même fait à l'idée de partager la présidence de la séance du lendemain, et par conséquent l'honneur de la journée, avec son

a conclu par une proposition d'ajournement. On appréciera ses raisons. Il est certain qu'il se trouve dans des conditions spéciales. Ceux de ses membres qui appartiennent à la Chambre ne se sont pas prononcés contre le précédent ministère dans le vote qui a entraîné sa chute; ils ne sont donc pas engagés vis-à-vis de la commission des trente-trois; les autres sont sénateurs, ce qui est tout dire. Sur ce terrain, en face des complications que le projet de la commission ne pouvait manquer de soulever, le nouveau cabinet se trouvait libre d'engagements et de mouvements; il a profité de cette liberté. Peut-être y avait-il autre chose à faire, mais on ne saurait le blâmer du parti qu'il a pris.

Arrivées à

9 h. 40 matin. 12 h. 25 matin.

BERGERAC

5 h. 20^m soir.

La Paix:

L'attitude de M. Gambetta semble devoir être réservée, si l'on en juge par les commentaires assez peu bienveillants dont les journaux notoirement attachés à sa personne et à sa politique accompagnent la déclaration que le gouvernement a apportée à la tribune des deux Chambres.

L'Union républicaine :

On n'a pas voulu que M. Gambetta exécutat le programme réformiste, c'est fort regrettable par cette grande raison qu'il l'eût exécuté, mais il faut exiger que M. de Freycinet l'exécute et si M. de Freycinet ne veut pas ou ne peut pas, il faut s'adresser à d'autres.

Le seul droit que nous dénions à la Chambre c'est de ne pas faire les réformes exigées par l'opinion publique, c'est même de les

La République française :

M. Gambetta reprend la direction politique de notre journal, qu'il avait abandonné le 5 février 1879.

La République française :

La République française demande pourquoi le Président de la République n'a pas choisi

Celui-ci, de son côté, espérait bien mieux et il était très satisfait de la marche des événements: il comptait faire un petit coup de maître.

Mais il devait en arriver autrement qu'ils ne l'avaient pensé tous deux.

IX

LE CHATEAU DE BEUREN

Le nouveau seigneur de Beuren, muni des titres qu'il avait si heureusement conquis, était arrivé le même matin, par Malhern et Wehlen, s

Le bac le conduisit à l'autre bord du fleuve et, après s'être arrêté un moment encore dans ce dernier bourg, il monta lentement les collines dans la direction du château des comtes de

Le plateau qu'il avait atteint faisait encore partie, il est vrai, des collines de la Moselle; mais le Hunsruck allait commencer, bien que les montagnes ne fussent point encore aussi abruptes que le sont en général celles de la chaîne connue sous ce nom.

Wenz laissait marcher son cheval au pas et

A mesure qu'il approchait du but final de ses pensées, ses réflexions devenaient de plus en plus sérieuses.

Il ne se sentait point encore en pleine sécu* rité; il ne devait point se laisser aller à une tranquillité qui serait de la légèreté.

Ne pouvait-il point y avoir au château quel-

son cabinet tout entier dans la nouvelle majerité au lieu d'en prendre les dix onzième dans la minorité. Car ajoute-t-elle, au fond, c'est là dessus, c'est sur la formation étrangement irrégulière du cabinet que devait porter l'interpellation. Avec M. de Freycinet, la révision est écartée ; mais pourquoi a-t-on pris M. de Freycinet, et non M. Andrieux? Il n'y a pas d'autre question.

PARIS

12 h. 55 matin.

4 » 39 » »
11 » 45 soir.

Le National:

La politique du bon sens a fait son entrée au Parlement hier, vers trois heures, introduite par M. de Freycinet et ses collègues. L'honorable président du conseil a dit simplement des choses simples et sensées. Il a traduit en langage sobre et correct, les vœux secrets ou avoués de tous les bons citoyens. Très résolument, il a écarté par l'ajournement la sotte question de la révision et sollicité le concours de la Chambre pour faire sinon de grandes, du moins de bonnes réformes.

Il n'a point dit que la liberté était « une guitare » et n'a pas exigé pour se mettre au travail qu'on changeat au préalable tout l'outillage parlementaire. Cette modestie nous plaît chez des hommes de la valeur de M. de Freycinet et de ses collaborateurs. Elle nous repose un peu du fracas des matamores de la politique radicale, qui traînaient derrière eux leurs porteseuilles remplis de projets de lois comme ces militaires, bourreaux des crânes, traînent leur sabre et leur sabretache.

Bien que nous commencions à être un peu vieux pour tomber en pamoison devant une déclaration ministérielle, nous ne voulons pas nous défendre de la bonne impression que nous a causée le discours de M. de Freycinet. Nous sommes contents de savoir que c'est par la liberté que le nouveau cabinet va s'employer à résoudre les questions pendantes, et qu remplacera par des projets substantiels les viandes creuses dont les radicaux aiguisaient notre appétit, sans parvenir à le satisfaire ni même à le tromper.

La France :

Libre à la République française, devenue

que vieux serviteur ayant connu dans son jeune temps le véritable seigneur de Beuren?

Cela même n'était-il point très probable? et si vingt ans modifient beaucoup une physionomie, il reste toujours quelque chose de constant, d'invariable ; et les traits du capitaine et ceux de Wenz présentaient, nous le savons, des différences très sensib es.

Sans s'en douter, le bailli von der Leyen ne l'avait-il point déjà prouvé?

Le capitaine avait une figure régulière, d'une beauté virile ; lui, Wenz, au contraire, ne laissait pas que de se rendre compte de sa figure osseuse et presque repoussante, de son regard sombre et vulgaire.

Il devait donc s'attendre à soulever des commentaires gênants, des questions indiscrètes, des comparaisons compromettantes.

Mais, d'une part, il comptait sur sa bonne fortune, qui l'avait suivi jusqu'alors dans les plus sombres sentiers du crime, et de plus il était fermement résolu, au cas où pareille chose se présenterait, à payer d'impudence et à se debarrasser, par tous les moyens, de ceux qui voudraient se jeter à l'encoatre de ses plans.

Comme conclusion il se dit:

- Enfin je suis le capitaine de Beuren !... J'ai en main les preuves pour l'attester, et si je n'en doute point moi-même, personne, certes, ne songera à en douter... ou alors... malheur à

(A survre.)

désormais le brûlot que M. Gambetta lancera de ses mains contre les flancs du cabinet, libre au moniteur de l'autoritarisme de déclarer que les promesses faites par M. de Freycinet, d'user du pouvoir pour et par la liberté, sont des lieux communs. Au-dessus des programmes et des promesses, il y a les procédés de gouvernement, il y a le tempérament des gouvernants. C'est ce qu'a fait ressortir implicitement M. Gatineau quand il a dit, dans la réunion de la gauche radicale :

« L'ancien cabinet voulait imposer sa volonté à la Chambre; maintenant nous avons un cabinet qui écoutera les volontés du Parlement. C'est là le point essentiel, et si les idées des ministres ne répondent pas exactement aux désirs de nous tous, nous devons cependant considérer leur avènement comme un progrès et nous en montrer satisfaits. »

Le Journal des Débats :

Ajournement de la révision, peu de politique pure, beaucoup de politique pratique, tel est en trois mots le programme du nouveau cabinet. Ce programme, M. de Freycinet l'a exposé à la Chambre, dans un document un peu gris, que la majorité a accueilli sans enthousiasme bruyant mais avec une réelle sympathie. Elle a fait au président du conseil un succès modeste, mais un succès, que nous appellerions volontiers un succès d'estime.

Le Parlement:

La déclaration ministérielle ne pourra que confirmer la première et favorable impression produite par la composition du nouveau ministère. Le ton et l'esprit en sont excellents. Point de déclamations et de pompeuses promesses, une simple énumération de réformes pratiques et de questions intéressantes, un appel fait à la bonne volonté et à l'union des Chambres, c'était bien le langage qui convenait à un cabinet formé dans de pareilles circonstances, animé de la volonté d'écarter les question irritantes et de se mettre résolument au travail. Nous sommes guéris des grands ministères, et nons savons ce qu'ils valent. Il nous faut un ministère utile, et nous l'aurons, si M. de Freycinet et ses collègues continuent comme ils vieunent de débuter.

Pami les feuilles anglaises, nous citerons le Daily News:

Si nous sommes, dit-il, pour avoir en Egypte une action commune avec la France, nous aimons beaucoup mieux une alliance avec la France de M. de Freycinet qu'avec la France de M. Gambetta. Le ton de la note collective, en admettant que la substance en soit justifiable, portait l'impression du caractère aventureux et dictatorial de l'ex-premier ministre. Il est probable que, s'il était resté au pouvoir, l'Angleterre aurait eu à choisir entre ces deux alternatives : être entraînée par lui dans des aventures contestables ou separer brusquement son action de celle de la France, au risque de voir compremise la bonne intelligence entre les deux pays.

La Presse de Vienne se montre très sympathique au nouveau cabinet français:

La formation du ministère Freycinet-Say-Ferry, dit ce journal, est la solution la plus favorable qu'on pût imaginer de la crise actuelle. Le nouveau gouvernement compte parmi ses membres deux anciens ministres-présidents renversés par M. Gambetta, et M. Léon Say était membre des premiers cabinets républicains qui ont succède au gouvernement de combat, et que l'opposition a renversés les uns après les autres. La situation européenne explique pourquoi l'étranger a accueilli avec satisfaction le changement survenu en France. Sous le cabinet Freycinet, la France renonce à toute aventure à l'extérieur et à l'intérieur. La mission du nouveau gouvernement consiste avant tout à rassurer les esprits, et on le sait capable de remplir sa tache.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 2 février.

M. de Guilloutet dépose une proposition de résolution tendant à la nomination d'une commission de 22 membres pour étudier un projet de législation sur la voirie départementale et communale.

M. Andrieux dépose une proposition de loi relative à la liquidation des dettes des agents de change de Lyon. (Bruit.) Il ne s'agit que d'une loi de procédure et non d'un engagement quelconque à prendre par l'Etat. L'orateur donne lecture des articles de sa proposition.

Sur la demande de M. Gatineau, et après quelques mots de M. Léon Say qui fait remarquer que l'intervention de l'Etat en une pareille matière est une question très délicate, et que le rôle du gou-

est mise aux voix et adoptée.

M. Salis a la parole pour adresser une question à M. le garde des sceaux, à la suite des évènements qui se sont produits aux Bourses de Paris et de Lyon et de l'émotion légitime qui en est résulté.

L'orateur se proposait de demander quelles mesures seraient prises contre les agents de change et les spéculateurs; mais il vient d'apprendre que des arrestations ont été faites et que des poursuites seront intentées contre la banque catholique l'Union générale (applaudissements) et il se borne à demander à M. le garde des sceaux si, en effet, l'enquête est commencée et si elle comprendra le parquet des agents de change.

M Humbert, garde des sceaux, répond que la justice s'était déjà préoccupée de la situation de l'Union générale. Des mesures d'instruction ont été requises et des mandats d'amener ont été décernés contre le directeur et contre le président du conseil d'administration de l'Union générale. Ces mandats ont été mis à exécution et la justice suivra son

D'autre part le tribunal de commerce a prononcé la mise en faillite de cette société. Quant à l'extension des poursuites aux membres du conseil de surveillance, c'est à la justice qu'il appartiendra de statuer, et elle le fera, on peut en être sûr, avec toute l'impartialité et toute l'indépendance qu'on a le droit d'en attendre. Il ne faut pas d'ailleurs perdre de vue que le parquet de Paris n'est pas dans la même situation que celui de Lyon.

En ce qui concerne la loi de 1867, il y aura lieu d'étudier les réformes à y introduire, notamment pour empêcher les compagnies de spéculer sur leurs propres actions. (Applaudissements.)

M. Salis prend acte de ces déclarations et exprime l'espoir que la justice sera égale pour tous, pour les grands comme pour les petits.

M. le ministre des finances dit que le parquet de Paris a pris des mesures pour que tous les créditeurs soient intégralement payés, sans être sûr que tous les débiteurs rempliront leurs engagements. Il y a eu là des efforts dont il faut tenir compte à la compagnie des agents de change, quels qu'aient pu être les torts de quelques-uns d'entre eux. (Applau-

La Chambre prend en considération la proposition de M. Fleury ayant pour objet de donner des encouragements à l'agriculture.

La prochaine séance est fixée à lundi prochain.

Séance du 2 février.

L'ordre du jour appelle le scrutin pour l'élection du président du Sénat, en remplacement de M.

Day.	
Nombre de votants	233
Bulletins blancs ou nuls	58
Suffrages exprimés	
Majorità absolue	
M. le Royer	
Voix diverses	-

M. Le Royer est proclamé président du Sénat pour 1882. (Applaudissements sur un grand nombre de bancs.)

Le projet de loi portant ouverture de crédits pour l'expédition de Tanisie (février et mars 1882), est adopté par 208 voix contre 2.

M. Testelin déclare que la commission des chemins de fer, dont il est le président, croit devoir, en raison du renouvellement du tiers du Sénat, donner sa démission.

Il sera statué dans la prochaine séance qui est fizée à samedi prochain.

Informations

Une lettre émanée de Vienne et publiée dans le Daily News, sous la date du 31 janvier, a causé un émoi profond à Londres et à Paris. Elle est ainsi conçue :

« Les nouvelles suivantes ne pourraient vous être envoyées par le télégraphe, parce que les autorités ne les laisse raient pas passer, mais il n'est pas douteux que l'armée entière ne soit en voie de mobilisation. Tous les régiments qui se trouvent à Vienne sont prêts à marcher au premier avis. D'énormes trains de vivres sont dirigés vers les centres d'approvisionnement. Aucun officier ne doute que l'insurrection n'ait été accueillie comme un prétexte pour envoyer l'armée vers le Sud.

 L'Italie, de son côté, se prépare à la guerre et, en raison des nouvelles que son gouvernement a reçues de Vienne et de Berlin, elle serait disposée à prendre l'initiative d'une déclaration d'hostilités à l'égard de l'Autriche. Il paraît que la visite du roi d'Italie avait pour but déterminé d'obtenir de l'Autriche certaines parties du territoire, et que, ce but n'ayant pas été atteint, les Italiens ont fait des préparatifs pour les prendre par la force. »

vernement doit être négatif, la question préalable | évidente; mais la réalité du mouvement militaire du côté de l'Autriche et de l'Allemagne, d'one part, et, d'autre part, du côté de l'Italie, ne semble pas contestable.

> Le nouveau ministre de la Marine a anoncé hier au conseil des ministres qu'il était obligé, pour le bien du service, de proposer à bref délai l'annulation de certaines mesures prises par son prédécesseur.

> M. Léon Say va rappeler au ministère des finances plusieurs fonctionnaires qui en ont été éloignés par M. Magnin et par M. Allain-Targé

Il paraît que grande a été la déception de M. Jules Ferry en trouvant son ministère tout dé-

Les fidèles qu'il y avait laisses n'y étaient plus, et les figures nouvelles qu'il y a trouvées ne lui plaisent guère.

Un remaniment général va être opéré cette semaine pour rétablir les choses comme avant l'arrivée de M. Paul Bert.

M. Martin Fevillée, ancien sous-secrétaire d'Etat à la justice, a déposé sur le bureau de la Chambre le projet sur la réforme de la magis-

- M. Andrieux ne fera pas, ainsi qu'on l'a dit, une interpellation sur les derniers évènements financiers des places de Paris et de Lyon.

Le député du Rhône déposera, dans la séance de ce jour, un projet de loi de procédure financière qui permettra de liquider, dans le plus bref délai possible et à peu de frais, la situation de la place de Lyon.

Les liquidateurs nommés à cet effet, auront pour mission de faire le départ entre les créances sérieuses et celles qui sont le résultat de la spéculation pure.

Une circulaire diplomatique aux représentants de la France à l'étranger va être prochainement

Elle témoigne des intentions pacifiques du nouveau gouvernement, en même temps que de son désir de dénouer les incidents extérieurs dont les précédents cabinets ont laissé la solution en suspens.

A ce propos, on dit que l'avenement de M. de Freycinet aux affaires étrangères contribuera à faciliter le règlement de la question tuni-

Le gouvernement beylical n'a pas oublié, en effet, que M. de Freycinet se montra autrefois plutôt opposé que favorable à l'expédition entreprise sur les conseils de M. Roustan.

Le testament du maréchal Baragay d'Hilliers.

Tout le monde a connu le maréchal Baragayd'Hilliers, qui, bien que manchot, manœuvrait encore un cheval avec tant de force et d'adresse à près de 80 ans. Le 6 juin 1878, il s'éteignait à Amélie-les-Bains, et sa dernière pensée était pour l'armée. Par testament olographe en date du 27 juin 1878, il instituait pour légataire universel son neveu, M. le comte Damremont, à la charge de divers legs particuliers et notamment d'une disposition importante contenue dans l'article 15 et rédigée littéralement dans les termes suivants:

15. - Je lègue à l'armée 20 mille livres de rente qui, chaque année, seront réparties : 10 mille francs aux officiers blessés ou nécessiteux, et 10 mille francs aux sous-officiers et soldats dans les mêmes conditions sans que jamais les officiers, sous-officiers et soldats puissent en jouir deux années consécutives. Je prie M. le ministre de la guerre d'accepter ce legs qui devra être réparti par une commission dont je le prie de donner la présidence à M. le colonel Hepp, mon ancien aide-de-camp. Les droits afférents à ce legs seront à la charge du ministre de la guerre.

Cette clause a donné lieu à certaines difficoltés. Le ministre de la guerre a soutenu : 1º Que M. de Damrémont devait lui faire délivrance dans la huitaine, d'une inscription de 20.000 fr. de rente 3 0/0 sur l'Etat français ; 2º que M. de Damrémont ne pouvait racheter cette rente que par le versement d'une somme suffisante pour permettre, au jour du rachat, l'ac-Il y a dans ces assertions une exagération | quisition d'une rente de 20.000 fr. De son

côté, M. de Damrémont prétend : 1° Que le testament ne lui impose pas l'obligation de faire délivrance d'une inscription. Il s'engage à verser annuellement, jusqu'au rachat, une somme de 20.000 fr. et il offre des garanties hypothécaires que le ministre avait d'abord acceptées; 2º qu'il peut exercer le rachat de la rente en capitalisant an denier 20 et, en versant un capital de 400.000 fr. Telle sont les questions que le tribunal de la Seine devra examiner et interpréter. Le tribunal, après avoir entendu hier l'avocat du demandeur, a remis à huitaine pour la continuation des débats.

ENCORE UNE QUI CROULE

M. Bontoux, président, et M. Feder, directeur de la société l'Union générale, ont été mis en état d'arrestation jeudi. Voici comment a été opérée cette double arrestation.

Jeudi, M. Humbert, ministre de la justice, adressa au parquet l'ordre de faire arrêter MM. Bontoux et Feder. Le procureur général, chargea de cette affaire M. Feray, juge d'instruction, et celui-ci s'adjoignit M. Macé. Muni d'une commission rogatoire, le ches de la sûreté se rendit, à sept heures, au siège de l'Union. Les administrateurs étaient en conseil. M. Macé fut introduit. Il donna aux intéressés communication de l'ordre dont il était porteur. MM. Bontoux et Feder ne firent aucune objection et se déclarèrent prêts à suivre M. Macé. En rentrant, le chef de la sûreté avait donné l'ordre à six agents qui l'avaient accompagné, de faire avancer un fiacre. MM. Bontoux et Feder montèrent dans la voiture et furent conduits chez M. Feray, qui leur fit subir un premier interrogatoire. MM. Bontoux et Feray ont été consignés pendant la nuit au cabinet de la sûreté. Ce matin ils ont subi un second interrogatoire.

La faillite de la société de l'Union générale a été déclarée d'office vendredi matin par le tribunal de commerce. M. Henrtey nommé syndic de la faillite, est entré immédiatement en fonctions, il s'est rendu rue d'Antin, a mis les scellés, arrêté les écritures et procédé à la vérification de la caisse.

MM. Bontoux et Feder ont été interrogés ce matin par le juge d'instruction, M. Feray.

Ils ont offert one caution considérable. Cette faveur leur a été refusée.

Ils sont maintenus en état d'arrestation et seront vraisemblablement conduits à Mazas.

Chronique locale

ET FAITS DIVERS.

Le 3 février courant, M. le directeur de la Banque de France à Cahors, a adressé à M. le maire de la ville, une somme de 100 fr., que le Conseil général de la Banque de France a votée pour le bureau de bienfaisance.

CHASSE AU SANGLIER.

Conformément à la circulaire de M. le Ministre de l'Intérieur du 16 juin 1881, la vente et le colportage des sangliers tués comme animaux nuisibles sont autorisés en tout temps sans qu'il soit nécessaire de se pouvoir d'un certificat de provenance ni d'une autorisation de transport. Cette tolérance doit être généralisée pour éviter la reproduction des difficultés qui ont été soulevées à l'occasion du transport de ces animaux par le chemin de fer de l'Est.

Le 1er février, à dix heures, on a procédé publiquement au Palais de l'Industrie, à Paris, sous la présidence d'un conseiller de présecture, à la désignation par un seul et même tirage des obligations municipales remboursables en mars 1882, soit de l'emprunt de 1855, soit de l'emprunt de 1860.

Les quinze premiers numéros dans chacune des trois séries donnent droit aux lots ciaprès :

Nº 31,715, 10,000 francs. Les quatre numéros suivants, chacon à 10,000 francs : 5,055, 145,076, 101,187, 149,063.

Les dix numéros suivants, chacun à 1,000 francs: 46,148, 139,301, 113,413, 109,740 109,307, 78,452.

SAISI PAR UNE LIONNE.

Un directeur de ménagerie exhibait ses anîmaux à Precy-sous-Thil (Côte-d'Or). L'enceinte réservée aux spectateurs était séparée des cages par une forte chaine, et éloignée de un mêtre cinquante des animaux; deux gardiens et des gendarmes surveillaient la représentation.

Tout à coup les spectateurs sont glacés d'effroi à la vue d'une honne soulevant et attirant à elle un petit garçon qu'elle avait saisi avec ses griffes. Le gendarme Billardey empoigne vigoureusement le corps de l'enfant et essaie de l'arracher à l'étreinte du fanve. Vains eff rts! La tête du pauvre petit être a été fortement engagée entre les barreaux de la cage et l'on court le risque de le décapiter.

Le courageux gendarme n'hésite pas; au mépris du danger qu'il va courir, il introduit son bras dans la cage, entre les paties de la lionne, réussit à dégager l'enfant, à l'attirer à lui, et le sauve ainsi d'une mort certaine. Mais en opérant ce sauvetage, il a eu la main profondément labourée par les griffes de la lionne. Quant à l'enfant, âgé de 11 ans, il a reçu trois coups de griffes qui ont produit des blessures pen graves et il en sera quitte pour la peur.

GRAND MATH DE BILLARD.

Mercredi soir, Slosson a repris un avantage marqué sur Vignaux. Il a fait deux superbes séries; une de 344 et l'autre de 398

Voici l'état des coups d'hier;

Vignaux. — 66 — 27 — 223 — 2 — 9 — 14 47 - 2 - 13 - 76 - 1 - 11 - 5

Slosson. -344 - 2 - 1 - 0 - 7 - 221 - 4 - 398 - 168 - 1 - 19 - 25

La situations des deux partenaires est donc celle-ci: Vignaux n'a fait hier que 495 points qui, ajoutés aux 1,200 qu'il a faits dans les deux premières séances, donne le total de 1,695 points.

Slosson a fait hier 992 points qui, ajoutés aux 808 points qu'il avait déjà faits, donne le total de 1,800 points-

Voici le résultat de la quatrième séance : Vignaux: 0 - 22 - 40 - 304 - 11-8-4- Total: 389.

Slosson: 46 - 0 - 5 - 2 - 25 - 29**— 317 — 176.**

C'est M. Slosson qui commence, ce soir vendredi, la dernière partie de ce grand match, avec les billes placées en séries américaine.

THÉATRE DE CAHORS Spectacle du Dimanche 5 février 1882. L'ASSOMMOIR

Drame en 5 actes et 8 tableaux.

On nous assure que des artistes, nouvellement engagés pour tenir les premiers roles, vont très prochainement compléter la troupe de M. Pilo. Cette mesure, prise sur la demande de la Commission municipale, mettra fin, nous l'espérons, aux justes réclamations du public qui fréquente notre théatre.

Revue Agricole

Les délégués des sociétés départementales d'agriculture, dans leur récente réunion, out classé les questions destinées à être examinées à la session générale qui doit s'ouvrir bientôt. Ces questions sont nombreuses et importantes; mais dans le nombre il en est une, de premier ordre à coup sûr, et sur laquelle tout le monde est d'accord en théorie, sans que dans la pratique on ait pu jusqu'à présent, obtenir aucun résultat : c'est celle des dégrèvements d'impôts. Toutes les branches de la production agricole sont plus ou moins atteintes par différents fléaux; chez nous c'est le phylloxera qui couvre le pays de ruines; mais la garance, la soie, la betterave sont aussi frappées : en changeant de contrée, on voit de nouvelles cultures, mais on entend partout les mêmes plaintes.

Le mal est d'une telle évidence que les divers cabinets qui se sont succèdé au pouvoir ont inscrit le dégrèvement dans leurs programmes, sans réussir jamais à l'appliquer en réalité. Une circonstance heureuse pour l'agriculture, et qui donne à cette question un caractère tout particulier d'actualité, c'est que le nouveau ministre des finances, M. Léon Say, combat depuis longtemps en faveur du dégrèvement. Dans un re-

123.434, 130,053, 142,992, 35,258, marquable travail qui date de quelques mois, il a démontré péremptoirement, d'abord que la diminution des impôts qui pèsent sur l'agriculture est absolument nécessaire, et en second lieu qu'elle est possible, dans l'état de nos finances. Il se prononce pour le dégrévement de l'impôt foncier, de préférence à plusieurs autres qui étaient également proposés, par exemple la diminution des droits d'enregistrement. « Avec le dégrèvement sur le foncier, dit M. Léon Say, il sera plus facile de vivre; avec le dégrèvement sur l'enregistrement, il sera plus facile de se liquider. Mieux vant vivre d'abord; on cherchera ensuite le moyen de se liquider ».

> Nous avons la confiance que M. Léon Say aura à cœur, maintenant qu'il est au pouvoir, de poursuivre l'application de ses idées sur le dégrèvement de l'impôt foncier. On sait qu'il est actuellement occupé à refondre le projet de budget préparé par son prédécesseur. Nous espérons bien trouver dans le nouveau projet ce dégrèvement agricole, tant de fois promis et si longtemps ajourné.

> - M. de Mahy a succédé à M. Devès comme ministre de l'agriculture. On a pu penser un moment pendant la formation du cabinet, que l'agriculture et le commerce allaient être de nouveau réunis. Nous avons déjà eu l'occasion de dire notre opinion à cet égard, et nous aurions vu avec regret que l'agriculture n'eût pas conservé son autonomie.

— Deux nouveaux points d'attaque du phylloxéra viennent d'être découverts, l'un dans l'arrondissement d'Espalion, l'autre dans celui de Châtellerault. Nous avons sous les yeux le rapport présenté à la commission supérieure du phylloxéra par M. Tisserand. Ce rapport constate qu'en 1881 le total des sommes consacrées par l'Etat à la lutte contre le fléau, s'est élevé à un peu plus de quinze cent mille francs. Le rapporteur trouve que c'est beaucoup. Mais si on considère l'immensité des désastres déjà produits et de ceux qui sont imminents, on estimera sans doute comme nous que l'Etat, très intéressé d'ailleurs dans la question, ne peut vraiment faire moins que cela.

- Le gouvernement italien a créé une grande pépinière de vignes américaines dans l'île de Monte-Cristo, dont le nom éveillera des souvenirs littéraires chez plus d'on de nos lecteurs. On se propose d'en établir une autre du même genre dans l'île de Pianosa.

C....

BULLETIN COMMERCIAL.

Céréales. - Prix par 100 k. - Blé, 31,25. — Seigle, 20,75. — Orge, 20.25. — Avoine,

Vins. - Légère reprise sur les marchés du

Bestiaux. - Prix du kilog. de viande sur pied au marché de la Villette. Bœufs - de 1.14 à 1.65, suivant la qualité.

Vaches - 0.98 - 1.52 Taureaux — 1.04 — 1.30

Porcs gras — 1,42 — 1.50

Veaux - 1.76 - 2.30 Moutons — 1.80 — 2.16

FOIRE DE CAHORS DU 1er FÉVRIER

485 paires de bœufs ont été amenés sur le champ de foire, plusieurs paires ont été vendues à des prix variant de 550 fr. à 1000. Les gras destinés à la boucherie formaient deux catégories. Savoir : ceux qui étaient désignés pour le concours se sont vendus 45 à 48 fr. les 50 k. poids vif ; les gras ordinaires ont été vendos de 37 à 38 fr. les 50 kilog., toujours poids vif.

1,560 moutons ou brebis maigres vendus de 15 à 45 fr. pièce; les gras se sont vendus de 55 à 70 cent. le kilog., poids vif.

165 porcs gras vendus 57 à 65 fr. le quintal de 50 kilog., 265 jeunes se sont vendus de 25 à 70 fr. la pièce suivant leur grosseur.

38 chevaux, 27 mulets, 15 anes. Il s'est fait très-peu d'affaires sur le commerce des bestiaux de toute nature.

Marché aux grains.

Mis en vente Vendus Prix moyen. BIG 445 hec. 320 hec. 24'60 l'hec. Mais 220 — 180 — 17,76

Le blé est en baisse de 0,25 cent. par hectol. le maïs est en baisse de 0.21 cent. sur le marché précédent.

Dernières Nouvelles

Marseille, 2 février.

M. Gambetta, accompagné de M. Schourer-Kestner, sénateur, et de M. Arnaud de l'Ariège, son secrétaire, est arrivé à Marseille par le train de 10 heures 40. Il a été reçu, sur le quai de la gare par MM. Verminck, négociant, Arnaud, professeur au Lycée, Barres, conseiller municipal, et par quelques amis particuliers, Il a pris pris place dans la voiture de M. Verminck, ainsi que M. Schourer-Kestner, et est descendo à l'hôtel d'Orléans, où il a reçu quelques visites, entre autres celle du chef de cabinet du préfet, et de M. Abram, banquier et conseiller général. M. Gambetta s'est rendu ensuite chez M. Verminck. On pense qu'il restera 2 jours à Marseille.

Paris, 3 février.

C'est lundi, que viendra l'interpellation de MM. Granet et Lockroy. Elle sera discutée immédiatement et toutes les nouvelles que vous avez recues au sujet des dispositions de la majorité vous disent assez quel sort l'attend. On connaît le mot de M. Gatineau à M. Lockroy : a A la façon, a dit le spirituel avocat dont vous combattez le ministère d'aujourd'hui, on voit bien que vous soutenez encore celui que vous com-

C'est là toute la moralité de l'interpellation.

Paris, 3 février.

- M. Grévy s'est engagé auprès de MM. Laisant, député de la Loire-Inférieure, Colombel, maire de Nantes, Normand, Giraud-Mangin et Cony, à faire un voyage dans l'Ouest et notamment à se rendre à Nantes dans le courant de cette année. Le voyage présidentiel aura lieu au printemps.

- M. de Courcel partira pour Berlin au commencement de la semaine prochaine.

- Le traité de commerce franco-espagnol va être signé dans quelques jours. L'ensemble en a été approuvé ce matin, et il n'y a plus à régler que quelques questions de détail.

L'Officiel annonce la nomination de M. Duraux comme sous-secrétaire au ministère de l'instruction publique, et de M. Mantz, directeur-général des beaux-arts.

Treize collèges électoraux vacants sont convoqués pour le 26 février.

Bourse de Paris.

Cours du 4 février.

Rente	3 p. °/0	82.75
-	3 p. % amortissable.	82.50
-	3 p. º/o amort. nouveau.	00.00
	4 1/2 p. º/o	113.40
	5p. º/ o	115 80

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris, 2 février 1882.

Le 2 janvier, les cours de compensation avaient été fixés à 84.10 sur le 3 0/0, à 84.80 sur l'amortissable, à 114 sur le 5 0/0; hier, ils ont été de 81 sur les deux 3 0/0 et de 413.50 sur le 5 0/0; en tenant compte des coupons détachés de 0.75 sur les 3 0/0 et de 1.25 sur le 5 0/0 et du prix moyen des reports, on trouve que, d'un mois à l'autre, les acheteurs ont perdu 2.70 sur le 3 0/0, 3.40 sur l'amortissable et 4 centimes sur le 5 0/0. Cette fermeté du 5 0/0 trouve son explication dans la déclaration ministérielle qu'il ne saurait être en ce moment question ni de conversion, ni de rachat des chemins de fer.

La liquidation des rentes s'est faite dans des conditions inespérés; le report a été en fléchissant du début à la fin de la Bourse sur le 3 0/0, il s'est mème transformé en un déport de 30 centimes. Un vif mouvement de hausse a été la conséquence des facilités fournies à la spéculation; le 5 0/0 s'est relevé à 144.65 regagnant immédiatement le coupon de 1.25 qui venait d'être détaché; le 3 0/0 a remonté à 8.90, l'amortissable à 81.85.

La Banque de France et le Crédit foncier ont suivi nos rentes dans leur mouvement de reprise, les autres institutions de crédit sont restées hési-

Les Chemins de fer français étaient demandés. Le Suez a regagné 50 francs.

L'Italien est resté faible, les valeurs ottomanes et égyptiennes sont mieux tennes.

LE TOUR DU MONDE, Nouveau journal de Voyages. - Sommaire de la 1100º livraison (4 février 1882). — Pélerinage au Nedjed, berceau de la race arabe, par lady Anna Blunt. — 1877-1878. - Texte et dessins inédits. - Onze dessins de G. Vuillier. - Hachette, boulevard St-Germain, 79,

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 479° livraison (4 février 1882). — TEXTE: Le roman d'un cancre, par J. Girardin. — La France au Soudan: Le Fouta-Djalon, par Louis Rousselet. — Bouche en Cœur, par M^{ile} Zénaïde Fleuriot. — Le plus grand novire, par A. Mandlé. — DESSINS: Tofam, Sabatier, Morel-Fatio. — Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

St-NICOLAS. 3º année. - Sommaire du nº 11, 9 février 1882. — Histoire des Mois (Mélanie Talandier). — Frank et le Crapaud. — Les Sept Métiers du petit Charles (Léonce Petit). — Les Entreprises d'Harry (E. Dupuis). — Sans-Souci (Adrianna Piazzi). — Boîte aux lettres. — Tirelire aux devinettes. — Illustrations de Kauffmann, Wilson, Léonce Petit, Juncling, B. de Monvel, Gaillard, etc. — Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.

LA NOUVELLE REVUE, Paris, 23, boulevard Poissonnière. — Sommaire de la livraison du 1er février 1882. — Pensée d'une reine, avec introduction de M. Louis Ulbach, par Carmen Sylva. — Le Crime et les criminels, par M. Jules Soury. — L'Algèrie, sa situation et son avenir, par M. Char-les Grad, député de l'Alsace au Reichstag. Jeanne de Maurice (Deuxième partie), par M. Lucien Biart. — Les Artistes et l'Etat, par M. Roger-Ballu. — Daï-Nipon, par M. G. Maget. — Les Sirènes (poésie), par M. C. Lomon. — Lettres sur la Politique extérieure. — Chronique politique. — Journal de la quinzaine. - Bulletin bibliographique.

Nouveau Globe terrestre physique et politique de 1 mètre de circonsérence, imprimé en 13 couleurs. Prix: 33 fr., payables 5 fr. par mois.

FLAMMARION (CAMILLE). — Astronomie populaire. 2 vol. grand in-8° illustrés de 360 cravures, 7 chromolithographies, cartes célestes, tc. Prix: 20 fr., payables 5 fr. par

Grand Dictionnaire d'Histoire naturelle, par Ch. D'Orbigny, avec la collaboration de membres de l'Académie des sciences. Nouvelle édiion, comprenant 28 volumes de texte et 3 volumes Atlas, contenant 340 planches, soit environ 1,000 ujets coloriés. Prix, broché: 480 fr., payables 15 fr. par mois.

LAROUSSE (PIERRE), — Grand Dictionnaire universel du XIXº Siècle. 16 vol. n-4°. Prix: 600 fr., payables 20 fr. par

Bibliothèque classique du piano. Colection complète des 92 sonates de BEETHOVEN, CLEMENTI, HAYDN, MOZART et WEBER. 11 volumes grand format (1,700 pages). magnifiquement gravés Prix : 60 fr., payables 5 fr. par

Librairie A. PILON. (A. LE VASSEUR, successeur), 33, rue de Fieurus, Paris.

21 RÉCOMPENSES

1ers PRIX

MEDAILLES ARGENT & OR et Diplômes d'Honneur

DÉLICIEUSE LIQUEUR DE PIN

ELIXIR DES VOSGES

MÉDAILLE

PÉRIGUEUX

Cette liqueur se recommande par ses propriétés balsamiques et stomachiques; étendue d'eau, elle remplace avantageusement le Sirop de Pin, dont elle renferme les principes actifs.

Dépôts dans les principaux établissements.

MAISON DE CONFIANCE

POUR LA POSE DES DENTS

20 Ans de Succès

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE NATIONALE, EX-PROFES-SEUR DE PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DEN-TAIRES A PARIS.

CHIRURGIEN-DENTISTE

Du Lycée de Cahors et des principaux établissements d'éducation du Lot et de la Corrèze. Boulevard Sud, nº 3, à CAHORS, tous les

mois, du 1er au 8. Faubourg Leclere, nº 16, à BRIVE, du 9 au 30 de chaque

vendre tout à et entièrement ice est absolu aison.

NOUVEAUTES

BOULEVARD SUD FÉNELON On rend l'argent aux personnes qui ne seraient pas satisfaites de leurs achats.

M.

J'ai l'honneur de vous informer que je viens de traiter, comme sin de saison, quelques affaires importantes, à des prix extraordinaires de bon marché. Elles offrent un si grand intérêt et présentent des avantages de prix tellement exceptionnels, que je crois nécessaire de les signaler à ma nombreuse clientèle, afin que, même sans besoin, elle puisse en profiter. Permettez-moi de solliciter la faveur de votre visite, qui vous mettra à même d'apprécier les avantages incontestables que je vous offre.

Veuillez agréer mes salutations respectueuses.

J. FONTES, directeur de la maison.

APERCU DE QUELQUES PRIX:

				i
Un lot de robes fantaisie, valeur 0 fr. 60 à	Of	30	le m.	
Un lot de robes fantaisie. 1d. 1 fr. 25 à	0	60	-	
Un lot de cachemires drapes pure laine, miances nouvelles, larg				
1 ^m 10 et 1 ^m 20, valeur 2 fr. 75 à	1	95	-	
Drap melton pour robes, larg. 1 ^m 30, valeur 2 fr. à	1	25	-	
Molletons unis et rayés, pur laine, larg. 1m 30, valeur 3 fr. à	1	95	192	
Prap de dames, nuance nouvelle, larg. 1m 20, valeur 5 fr. à.	3	50	-	
Satin soleil et Radhames, larg. 1 ^m 20, valeur 5 fr. 25 à	3	75	-	
Cachemire de soie noir, larg. 0 ^m 60, valeur 7 fr. à	4	00	2/100	
id. id. larg. 0 ^m 62, valeur 9 fr. à	5	90	-	
Satin soie noir, larg. 0 ^m 57, valeur 5 fr. à	3	25	1	
Satin Radhames, larg. 0m 58, valeur 8 fr. à	6	00	-	
Satin Duchesse, larg. 0m 60, valeur 12 fr. à	7	75	-	
The same and street the continuent of the street of the st				

Cachemire, mérinos, Barpoor, Bengaline, etc. Grand choix de draperies fantaisie pour costumes d'hommes, depuis 5 fr. le mètre, 15 fr le costume complet.

Drap taupeline, castor, satin noir pour costume de cérémonies et soutanes pour prêtres.

La maison indique un bon tailleur pour les costumes d'hommes et sou-tanes d'ecclésiastiques (coupe garantie).

Grand assortiment de tapis d'appartements et d'églises, depuis 1 f. à 10 f. le m.

Calicot et toile coton pour chemises, depuis 0 fr. 50 le mètre à 1 fr. 25. Indiennes et cretonnes meubles, depuis 0 fr. 75 c. le mètre. Serviettes de toilette, depuis 5 fr. la douzaine.

Un lot de services de table damassés, pur fil, de 12 couverts, avecla nappe écrue, valeur 30 fr., à 17 fr.

Un lot de services blanchis, satin pur fil, dessin riche, 12 couverts, avec la nappe, valeur 50 fr. à 29 fr.

Grand choix de toiles fil en tous genres, depuis 0 fr. 75 c, le mètre. Cretonne 8/4 blanchie, largeur 2 m.40 c., valeur 6 fr , à 4 fr. Grand assortiment de mousselines pour rideaux, depuis 0 fr. 35 le m. Confections pour dames, hautes nouveautés vendues à 40 % de rabais,

SPÉCIALITÉ de Nouveautés riches pour corbeilles de mariage, Châles cachemire des Indes et cachemire français, Soieries en tous genres, Confections, Dentelles, Fourrures, Manchons, etc.

ENVOI FRANCO DANS TOUT LE DÉPARTEMENT, A PARTIR DE 20 FRANCS. PRIME OFFERTE A TOUS LES ACHETEURS : Deux belles gravures.

Boulevard Nord, CAHORS

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX

rue Taillefer et rue Condé, fondée en 1843. Médaille d'Or à l'Exposition nationale de Périgueux.

VETEMENTS SUR MESURE HAUTES NOUVEAUTÉS.

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES

Dirigé par un Coupeur spécial breveté s. g. d. g.

Envois sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillous, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100,000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures. Elle échange ou rembourse celles qui ont cessé de plaire.

PRIX FIXE INVARIABLE

Tous les Envois sont faits Franco.

MAISON DOUCEDE

Rue de la Liberté, Cahors,

Prévient sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un grand assortiment de draperies Haute Nouveautés d'Elbœuf et Anglaise pourpantalons, Costumes compiets, pardessus, et un très-beaux choix de gilets Haute Nouveauté pour la saison prochaine.

Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection des

MI. Doucede se recommande aussi pour l'Habit noir, costume de soirée, etc

SOLIDITÉ. ELÉGANCE ET PRIX TRÈS - MODÉRÉS

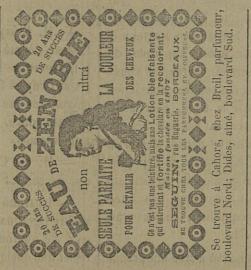
LOU MORTYRE

TO ESPE

Poésie qui a obtenu une Médaille d'Argent par

M. Justin GARY, curé de Cénevières

En vente chez tous les Libraires, chez l'auteur et au bureau du Journal prix: 50 cent. et 60 cent. par la poste.



DIGESTIVES du Dr CLAUZEL, de la faculté de Paris

Gasltralgies Pesanteurs Aigreurs Gaz Renvois

100 dragées 2 fr. 50 Seul Spécifique approuvé par , pour la guertson rupide et infaillible des mauvaises Digestious et de toutes les maladies de l'Es-

Dépositaires : A Cahors, MM. Escrou-zailles et Dulac ; à Gourdon M. Noulhiane ; à Figeac MM. Cougoule, et Cérède Successeur de Bladou pharmaciens, et toutes bonnes pharmacies.



CAMINET DENTAIRE

Monsieur JACQUET, chirugien dentiste du bureau de bienfaisance; donnera ses consultations dentaires, tous les jours, pour les indigents de Cahors, à l'Hôtel-de-Ville, de 11 heures du matin à midi.

Il traite également toutes les affections de la bouche dans son cabinet rue du Lycée, nº 4. Visible tous les jours de 8 heures du matin à 1! heures, et de 1 heure du soir à 6 heures.

N.-B. - Abonnement pour l'entretien de la bouche, pour un an 10 francs et 5 francs pour la classe ouvrière.

Pour MM. les militaires, on fera des prix exceptionnels.

Le Propriétaire-Gérant A. Laytou.

Près le Pont Valentré, 48, - CAHORS (Lot)

J'ai l'honneur d'aviser MM. les Viticulteurs que je viens de faire au voyage dans le Gard et l'Hérault d'où je rapporte des plants de Jacquez comme producteurs directs, de Riparia glabre et Riparia tomenteux comme porte-greffes, lesquels doivent seuls être considérés comme réellement avantageux et résistant au Phylloxera.

Je me tiens à la disposition des propriétaires désireux de se renseigner sur le mode de culture usité dans le Midi et sur la pratique à suivre dans

— Se méfier des plants américains de provenance incertaine. Ceux-ci ne résistent pas au Phylloxera; ils sont vendus sous de faux noms, à prix ré-

FONDÉ EN 1846

JOURNAL QUOTIDIEN, PUBLIÉ LE SOIR APRÈS LA BOURSE DE PARIS BUREAUX: 29, Rue de Viarmes, 29, - PARIS

Cote officielle et cours commerciaux de Paris ; dépêches télégraphiques et correspondances particulières des principaux marchés français et étrangers.

Depèc hes chaque jour de Lille, Berlin, Stettin, Hambourg, etc.; dépêches chaque semainede Cette, Béziers, Pézenas, etc. Revue de la semaine chaque samedi.

Farines, Grains, Hulles, Pétroles, Alcools, vins, Sucres, Mélasses, Suifs, Fourrages, Bestiaux, Viandes, Beurres, Œufs, Fromages.

TARIF D'ABONNEMENT POUR LA FRANCE :

Edition (A), 7 numeros par	semaine	36 fr. 20 fr. 11 fr.
— (B), 3 —		28 - 15 - 8 -
- (C), 2 -		20 - 11 - 6 -
— (D), 1 —		12 - 7 - 4 -

Envoi gratis rendant huit jours à titre d'essai.

Pour s'abonner envoyer mandat-poste, ou valeur sur Paris,

Paris, 14, rue Saza-Laintre.

Entrepôt

Vente de FOIN et de SAINFOIN en g. os et en détail. Pour la vente s'adresser à M. Vialas, hôtel de la Poste, Cahors.

4	- is about that		Car Carlotte Const
DES COMBANIONES DU LOT de M. L. COMBANION archiviste départe- mental. Statistique, géographique historique, archeologique, géologi- que etc. avec carte du département. sau du Journal du Lot, 5 f. 50	DU LOT, la plus complète qui existe, indiquant tous les chemins de fer en projet ou en construction: — 75 cent. chez les Libraires et au Bureau du Journal du Lot. — 1 fr. par la Poste.	pour servir à Phistoire DES ETATS PROVENCIAUX DU QUERCY par M -J. Baudel, Censeur au Lycée de Marseille. — 1 fr. au bureau du <i>Journal du Lot</i> , I fr. 20 par la poste.	OFFICIEL DES DISTANCES de chaque Commune au chef-lieux du canion, de l'arrondissement et du département, dressé en exéc. de l'ar. 93 du règl. du 18 juin 1811.—1 fr. au Bureau du Journal du Lot. — 1 £10
DUS COMMUNES DULGE de M. L. Combanie archiviste départemental. Statistique, géographiquissorique, archeologique, géologique, géologique, avec carte du départementau du Journal du Lot, 5 f. 5C	liqu	TE I	chachachachachachachachachachachachachac
d d d d d d d d d d d d d d d d d d d	inc eor Bur	ENG ULI ULI ULI ULI	do de direction de de direction
gree gree iqu del Lot	te, an an	r a r.	ton ton jui
hiving du	sxis ou s et ost	P.E. Seu four	CES de canton, nent, dr 18 juin 126.
are are heo heo heo hite	ni elet circe	rs Zen Iu	du du
EU tist tist arc c ce rna	or of the land	ra, (n, d)	ST.
Sta	lète n le s L's	un E	Die die du ru
era omes al. iqui	mp	ES BA bu	ES du du
CC	co c	-J. au	Dan clar
rear rear	ss a	r. in	EL e a nem nem l'ar l'ar l'ure
E E	DU LOT, la plus complète qui existe, tous les chemins de fer en projet ou en tion: — 75 cent. chez les Libraires et au Journal du Lot. — 1 fr. par la Poste.	Phis par 1 1 1a 1	nun nun ssei de de
ELIZIARIAN D	r, 1 shen	or ar	FF.
STREET, S	les de	rvii EER le.	- S 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5
CS CONTRACTOR S	us no:	seil seil	
raii constitution	tic to	pour servir à l'histoire des etats prov encerux du quercy par M -J. Baudel, Censeur au Lycéa de Marseille. — 1 fr. au dureau du <i>Journal du Lot</i> , I fr. 20 par la poste.	
E CHEEN			Especial And
S C S C S C S C S C S C S C S C S C S C	C. CONSTRUCTION		este.
DES COMMUNES DU LOT de M. L. Combanier archiviste departe- mental. Statistique, géographique historique, archeologique, géologi- fr. chez les Libraires ou au Bureau du Journal du Lot, 5 f. 50 par la Poste.	THE PARTY OF THE P	EFFERENCE	00
r. la commentation	ane property and	CONTRACTO	व्य
Emerated D S			par la poste.